



Service public fédéral
Justice

PLAN JUSTICE

UNE PLUS GRANDE EFFICIENCE POUR UNE MEILLEURE JUSTICE

Koen Geens
ministre de la Justice

18 mars 2015



“No battle was ever won according to plan, but no battle was ever won without one.”

- Dwight D. Eisenhower -



Méthode du Plan à la mesure du défi

- » 9 décembre 2014 (budget Justice): promesse de venir avec un plan de la justice au printemps 2015
- » il n'est pas habituel en la matière d'avoir une communication « ouverte » lors du travail politique préparatoire
- » la méthode permet de s'assurer le soutien: d'abord s'informer largement, ensuite communiquer un plan, puis écouter les réactions, et enfin légiférer



saut initial– FOULÉE - saut

- » **saut initial** : redécoupage du paysage juridique (→ 2014)

- » **FOULÉE**: *back office – Plan Justice* (2015)
 - les rouages de la justice doivent être huilés
 - se concentrer sur les tâches essentielles : réduire l’output en agissant sur l’input
 - le Plan Justice est suivi de quatre projets “pot-pourri”

- » **saut**: *front office – législation de base* (2016-2019)
 - droit civil, y compris droit successoral et des régimes matrimoniaux
 - droit des entreprises (faillites – droit des sociétés)
 - procédures pénale et criminelle



Points de départ

- » équilibres dans la Justice, notamment entre le caractère payable et la qualité
- » économies à la Justice: réalisables à terme
- » mesures à court terme (2015-2016)
- » impact favorable sur la charge de travail et l'efficacité
- » coup d'envoi pour de profondes réformes
- » en collaboration avec tous les acteurs de la justice, au bénéfice du citoyen



sommaire

- I. Quelques chiffres
- II. Droit civil: des procédures moins nombreuses et plus efficaces
- III. Approche efficace de la criminalité et l'insécurité
- IV. Fonctionnement efficace des services de la Justice

I. Quelques chiffres - output

- » > 1 million de décisions de justice par an
- » moyenne 850 euros par décision

- » > 11 000 détenus (> 1/3 en détention préventive)
- » > 100 détenus par 100 000 habitants
- » moyenne de 50.000 euros par an



I. Quelques chiffres – personnel/bâtiments

- » > 22.000 collaborateurs
- » environ 50-50 OJ - prisons
- » environ 2.500 magistrats professionnels (=21,7/100.000 habitants)

- » > 350 bâtiments (dont 34 prisons)



I. Quelques chiffres - finances

- » budget de 1,7 milliards d'euros (+ 150 millions d'euros pour les bâtiments): < 0,5 % PIB
- » proportion de frais de personnel : 74-26
- » fonctionnement + investissements, bâtiments inclus: ½ milliard d'euros
- » proportion OJ - prisons: 52-33
- » **750 millions d'euros de recettes propres (>40% des dépenses de la justice)**
- » 2015: 124 millions d'euros d'économies (53 millions d'euros sur le personnel)



recettes propres de la Justice

- » 70,8 millions d'euros de recettes non fiscales:
 - 57 millions Moniteur belge
 - 9 millions commission des jeux de hasard
 - 1 million Régie du travail en prison
 - 3 millions INCC
- » 671,9 millions d'euros perçus par les Finances
 - 36 millions de droits de greffe
 - 59,1 millions de frais de justice
 - 1 million euro de droits et amendes assistance judiciaire
 - 27 millions fonds d'aide aux victimes
 - 517,8 millions amendes pénales
 - 31 millions confiscations



II. Procédure civile : des procédures moins nombreuses mais plus efficaces

- » objectif: efficience et qualité
 - faciliter l'accès, mais en évitant les abus
 - combinaison qualité/rapidité: rendre l'intervention des magistrats plus limitée et plus efficace
 - résolution des conflits dans l'année
- » des procédures moins nombreuses
 - valorisation première instance / Moins de recours
 - pas de procédure s'il y a déjà un titre exécutoire
 - moins de procédures devant le juge de paix et le tribunal de la famille



II. Procédure civile (suite)

- » des procédures plus efficaces
 - réforme en profondeur de la “mise en état”
 - adaptation vices de forme
 - structuration des conclusions -> motivation plus simple
 - s'en tenir à l'essentiel en cas de contumace
 - l'intervention du ministère public en matière civile devient facultative
 - juge unique
 - informatisation plus poussée
 - réforme de la procédure factures incontestées
 - réforme du règlement collectif de dettes



II. Procédure civile (suite)

- » encourager les trajectoires de solutions alternatives
- » aide juridique de deuxième ligne équilibrée et assurance protection juridique attrayante



III. Sécurité - sanctions

- » Objectif: politiques pénale en pénitenciaire actuelles
 - utilisation judicieuse du droit pénal en tant que dispositif de sanction
 - combinaison optimale châtement – reclassement, où la réclusion est la sanction ultime
 - exécution de la peine sur mesure pour les prisonniers / internés conformément aux standards de la CEDH

- » Moyens
 - qu'est-ce qui est punissable? (dépenalisation / politique)
 - révision de l'échelle des peines
 - pas de peine de prison < 1 an
 - nouvelles sanctions autonomes



III. Sécurité – réforme de l'exécution des peines

- » Durée minimale : 1/2 au lieu de 1/3 ou 2/3
- » Jusqu'à 5 ans
 - libération en principe automatique si les conditions sont remplies
 - le procureur peut porter l'affaire devant le tribunal d'application des peines
- » Plus de 5 ans
 - intervention systématique du tribunal d'application des peines
- » Condamnés sans séjour légal: libération sous condition de non-retour



III. Sécurité - procédure pénale

- » élargissement de la “mini-instruction” (perquisition, écoute téléphonique, ...)
- » approche des irrégularités dans la procédure
- » renforcer le règlement extrajudiciaire (règlement à l'amiable, médiation, paiement)
- » signification de la citation par lettre (recommandée)
- » règlement de la procédure sans chambre du conseil
- » « guilty plea »
- » limitation des contumaces
- » assises: moins d'affaires grâce à la correctionnalisation



III. Sécurité – détention préventive

- » chambre du conseil tous les deux mois
- » limitation des détentions préventives (révision de certaines sanctions):
 - 1-3 ans: uniquement par surveillance électronique
 - 3-5 ans: durée maximale de p.ex. 4 mois
 - 5 ans: durée maximale de p.ex. 6 mois, prolongeable
- » personnes sans séjour légal
- » prolongation de la durée de l'arrestation 24 heures (Constit.)



III. Politique de sécurité

- » équilibre efficience – vie privée
- » note cadre Sécurité Intégrale
- » services de renseignements performants – bonne coopération
- » transfert sécurité physique de sûreté de l'État à la police
- » perception efficiente des amendes de roulage (“Crossborder”)



III. Sécurité: prisons et internés

- » entrée en vigueur de la législation pénale
- » soins de santé pour les détenus
- » supervision et droit de plainte
- » planification de détention
- » internés:
 - 4.000 internés dont 1.000 en prison
 - meilleur statut juridique
 - trajectoire de soins adaptée grâce au développement d'un réseau légal de soins psychiatriques
 - centre d'observation clinique sécurisé (CPROC)



IV. Des services de la Justice efficients - ICT

- » dossier électronique
- » hardware
- » plan échelonné
- » mesures à court terme:
 - e-Box
 - e-Depot
 - e-Deposit
 - e-PV
 - Banque de données des jugements et arrêts
- » Projet-pilote: tribunaux de commerce



IV. Des services de la Justice efficaces

» Maîtrise des dépenses

- Réforme des frais de justice
- économies d'échelle
- réduction des déplacements

» Augmentation des recettes

- meilleure perception des amendes pénales
- réforme des droits de rôle
- optimisation du fonctionnement de l'OCSC



IV. des services de la Justice efficients (suite)

- » Une politique immobilière bien pensée:
 - Masterplan prisons
 - Masterplan Palais de justice
- » gestion interne plus efficace des tribunaux
- » moins de justices de paix
- » projet pilote tribunal unique
- » amélioration de la gestion du personnel:
 - une plus grande mobilité
 - travailler plus longtemps



IV. des services de la Justice efficients – autonomie de gestion

- » contrats d'administration entre le ministre et les sièges à partir de 2017
- » transfert des moyens et de l'autorité au niveau de gestion approprié
- » liaison à des objectifs mesurables concernant l'arriéré judiciaire, à des délais plus courts et à une gestion plus efficiente



IV. Des services de la Justice efficients – personnel pénitentiaire

- » concertation sociale intensive dans 7 groupes de travail
- » congé préalable à la pension (CPP)
- » formation du personnel
- » rationalisation des méthodes de travail
- » service garanti
- » corps de sécurité



Un pas en avant

» Mise en œuvre du Plan Justice: le pas

- quatre projets de loi “pot-pourri” en 2015
- lois spéciales (p.ex. internement)

» Codes: le saut

- été 2015: fixer les lignes de force
- rédaction avec l'aide de la « commission de résonance »
- présentation au gouvernement et au parlement en vue de l'adoption en 2016 - 2018



Koen GEENS

Ministre de la Justice

boulevard de Waterloo 115

B-1000 BRUXELLES

Téléphone: +32 (0)2 542 80 11

info.cabinet@just.fgov.be

